

FORMATION

Bâtiment et immobilier

Gestion des risques et assurance construction

Mis à jour le 21/01/2026

Prévention et règlement des litiges et contentieux en marchés publics de BTP

> CETTE FORMATION S'ADRESSE À

Acteurs de la maîtrise d'ouvrage publics ou parapublics, AMO ; responsables d'opérations, responsables des services marchés et achats ; juristes et responsables des contentieux

> PRÉ-REQUIS

Aucun

> INFORMATIONS PRATIQUES

Modalité : Présentiel

Durée : 3,00 jours

EN BREF

Pour éviter les risques nombreux de litiges lors d'une opération, cette formation vous propose de revoir les points de vigilance au cours de l'élaboration et de l'exécution du marché, d'acquérir la connaissance juridique des procédures et de comprendre les mesures opérationnelles à mettre en œuvre.

OBJECTIFS

DETECTOR les situations potentiellement conflictuelles et mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires lors de l'exécution des travaux. ASSIMILER les pratiques pour présenter une réclamation côté entreprise et pour l'analyser et la traiter efficacement, côté maître d'ouvrage. CONNAITRE les recours à mettre en œuvre quand ceux de la phase amiable ont été épuisés.

THÉMATIQUES

Les situations fréquentes de litiges dans les phases de l'opération. Le montage juridique de la réclamation. Les modes de règlement à l'amiable (médiation, transaction, conciliation) ou contentieux (arbitrage, tribunal).

PRINCIPES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

-Questionnaire d'autopositionnement (prérequis, expériences, attentes), fil rouge assuré par le coordinateur expert ou un référent de PFC, temps d'interaction avec le(s) expert(s) et les apprenants, apports théoriques et méthodologiques, illustrations concrètes, exemples d'application, étude de cas, quiz, retour d'expérience. Evaluation des connaissances : exemples d'application, étude de cas, quiz..

EVALUATION DES CONNAISSANCES

Exemples d'application, étude de cas, quiz..

COORDINATION

Claude GRANGE, Avocat à la Cour de Paris, GMR AVOCATS

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Journée	Présentation de la session
L'organisation de la maîtrise d'ouvrage	<p>Le maître d'ouvrage et son organisation : le pouvoir de direction du MOA, le choix d'un AMO et ses missions Le choix de la maîtrise d'œuvre, interne, mandatée ou déléguée et la nécessité d'organiser la relation avec le MOE Quelles traductions de cette organisation dans les termes contractuels et financiers</p>
Grille d'analyse pour instruire un dossier en réclamation	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier dans les chefs de la réclamation les responsabilités des parties, les faits extérieurs aux parties, les causalités, les préjudices - Les options de réponse du maître d'ouvrage : suivant que la réclamation est justifiée ou non, et qu'il décide d'un traitement curatif ou préventif de cette réclamation <p>Débat avec les participants</p>
Journée Le point de vue des entreprises	<p>Préparation et présentation de la réclamation par l'entreprise Pourquoi réclamer ? Bases de données documentaires Exemples et exercices en sous-groupes</p>
	<p>Comment s'établit le dossier de réclamation Composition du dossier, présentation, rédaction, chiffrage, pièces justificative</p>
L'intérêt du règlement à l'amiable (MOA, MOE, Entreprises)	<p>Le suivi du contentieux au travers de plusieurs cas réels : quels enseignements pour minimiser les risques de contentieux ? Retours d'expériences Médiation en marché public et privé pour augmenter les règlements amiables, trouver des solutions qui préservent la relation, prévenir le risque judiciaire...</p>
Journée Les modes de traitement de la demande par le représentant du pouvoir adjudicateur	<p>La procédure contractuelle préalable: l'article 5 du CCAG Les modes de règlement à l'amiable de la réclamation Utiliser les voies de recours amiable Négociation, transaction, arbitrage, médiation Intérêts des Comités de règlements des différents (CRD) sur les grands projets complexes La conciliation - Une démarche de conciliation réussie : le pont suspendu de Térénez</p>
Le traitement contentieux de la réclamation	<p>Choisir la juridiction et la procédure adéquate (suite) Les procédures d'urgence : constats et référés Les procédures au fond</p>
Synthèse et bilan de la formation	